

→ Message

541231758766 541

FOURNIL D ASSIER
350 RTE DE GALLIOT DE GENOUILLAC
46320 ASSIER

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07
-  TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
-  **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture d'accès au service du 6 janvier 2023

Montant prélevé le 23 janvier 2023 : 232,34 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	143,83
SI DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU LIVERNON	
Collecte et traitement des eaux usées	88,51
COMMUNE D'ASSIER	
Total facture	232,34
Montant à prélever	232,34

[détail au verso](#)

Duplicata

Répartition de votre facture



-  Distribution de l'eau potable
61,9%
-  Collecte et traitement des
eaux usées 38,1%

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 23 janvier 2023 sur votre compte numéro XXXXX221003.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050949111-019419780-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2023	70,00 €
10/03/2023	70,00 €
10/04/2023	70,00 €
10/05/2023	70,00 €
09/06/2023	70,00 €
10/07/2023	70,00 €
10/08/2023	70,00 €
08/09/2023	70,00 €
10/10/2023	70,00 €
10/11/2023	70,00 €
Total	700,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LE BOURG ASSIER	0 m³	020890	015 mm		20/12/2022 0	Relevé de souscription

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						134,20		143,83
Abonnement						84,20		88,83
Part Syndicale		20-12-22 / 31-12-22				1,42	5,50	
		1er semestre 2023				21,75	5,50	
Taxe part LIMARGUE		20-12-22 / 31-12-22				0,93	5,50	
		1er semestre 2023				14,22	5,50	
Taxe participation au renforcement du réseau		20-12-22 / 31-12-22				0,50	5,50	
		1er semestre 2023				7,62	5,50	
Part SAUR		20-12-22 / 31-12-22				2,19	5,50	
		1er semestre 2023				35,57	5,50	
Frais						50,00		55,00
Frais d'accès au service		Décembre 2022				50,00	10,00	
► Collecte et traitement des eaux usées						80,46		88,51
Abonnement						80,46		88,51
Part Collectivité		20-12-22 / 31-12-22				3,75	10,00	
		1er semestre 2023				57,43	10,00	
Part SAUR		20-12-22 / 31-12-22				1,09	10,00	
		1er semestre 2023				18,19	10,00	
		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 4,63 €		Total facture TTC : 232,34 €		
		HT soumis à TVA : 214,66 €		TVA 10,00 % : 13,05 €				
				TVA sur les débits : 17,68 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600

Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

- Moyens de règlement
- ✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
- ✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
- ✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
- ✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.